

## *Ville de Lannion (Côtes d'Armor)*

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux mars ,

Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul LE BIHAN, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Fabien CANEVET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :

Paul LE BIHAN - Christian HUNAUT - Patrice KERVAON - Eric ROBERT - Catherine BESNARD - Marc NEDELEC - Jean-Paul LETOUZE - Jakez GICQUEL - Pierre GOUZI - Fabien CANEVET - Bernadette CORVISIER - Thérèse HERVÉ - Christine BONNAMOUR - Yvon BRIAND - Rozenn COADALEN - Fatima MOHAMMEDI - Nadine OMNES - Christine TANGUY - Danielle MAREC - Jean-René PRAT - Henri GLAZIOU - Cédric SEUREAU - Françoise LE MEN - Anne-Claire EVEN - Jean-Yves CALLAC - Claude POINSU

Étaient absents :

Yann LE TENSORER

Procurations :

Claudine FEJEAN (procuration à Marc NEDELEC) - Delphine CHARLET (procuration à Christian HUNAUT) - Louison NOËL (procuration à Eric ROBERT) - Frédéric CORRE (procuration à Patrice KERVAON) - Christian MEHEUST (procuration à Thérèse HERVÉ) - Sonya NICOLAS (procuration à Bernadette CORVISIER)

## **31 - VOEU "COQUELICOTS"**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Attendu que :**

- Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant ;
- Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable ;
- Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années ;
- L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...) ;
- Les professionnels, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...)

- Sans fonds dédié, ce sont les agriculteurs qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, *via* la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes ;
- Les fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché.
- **La Ville de Lannion**, consciente des risques liés à l'usage de pesticides, a décidé d'agir. Depuis plusieurs années, elle ne recourt à aucun pesticide dans l'entretien des parcs et espaces verts, de l'espace public, des cimetières et des terrains de sport. La ville de Lannion est de surcroît titulaire du label « zéro phyto ».

**Après** en avoir délibéré,

## **À L'UNANIMITÉ**

### **DÉCIDE**

**De rejoindre l'Appel des coquelicots**, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

**De soutenir les victimes de maladies professionnelles** et demander des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.

**De demander au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole.** Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

*Fait et délibéré les jour, mois et an précités  
Pour extrait conforme au registre dûment signé.  
Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et affichage*

Paul LE BIHAN  
Maire de LANNION  
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

ID : 022-212201131-20190402-20190322\_31-DE